

COMMUNIQUÉ

Report au 24 novembre 2011 de la date limite de délivrance de passeports selon le modèle en cours

Les ressortissants algériens immatriculés au Consulat d'Algérie à Bobigny sont informés que, conformément à la Convention de Chicago relative à l'Aviation Civile Internationale, l'Algérie a introduit une nouvelle demande de différence auprès de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (O.A.C.I) afin de permettre à notre pays, de continuer **à délivrer jusqu'au 24 novembre 2011**, des passeports selon le modèle actuel.

Cette demande, qui a été acceptée par l'O.A.C.I et qui a été diffusée à l'ensemble des pays membres de cette organisation, ouvre la possibilité aux services consulaires algériens **de prendre en charge les demandes d'établissement de passeports selon le modèle en cours en attendant que toutes les conditions propices soient réunies pour l'établissement des passeports biométriques.**